

Paraphe fait par le Président : Norbert SAMAMA | FOLIO N°

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DU POULIGUEN

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

N° EHPAD/2022/11/1

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à douze heure, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SAMAMA Norbert, Président du C.C.A.S., le Conseil d'Administration légalement convoqué.

Présents : M. Norbert SAMAMA, M. Raphaël THIOLLIER, Mme Marion LALOUE, Mme Anne-Laure COBRAL DE DIEULEVEULT, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Réjane DOUNONT, Mme Christine MAITZNER, M. Nicolas PALLIER, Mme Katherine LE FOLL, M. Jean DUROCHER, Mme Christiane RICHARD.

Excusés : M. Jean DAGUT.

Absents : Mme Monique GRIARD (membre en cours de remplacement), M. Thibaut GUYONNET DUPERAT, M. Jérôme PERRON.

Nombre de membres en exercice : 14

Membre en cours de remplacement : 1

Membres Présents : 11

Ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 11

OBJET : Décision modificative

Le rapporteur expose :

Le Budget Prévisionnel 2022 de l'EHPAD Andrée Rochefort n'intégrait pas l'augmentation de 3.5% du point d'indice et n'anticipait pas les différents mouvements de personnel qui ont une incidence sur le chapitre 012 qui permet le paiement des salaires.

Cette première décision modificative permet de lever un blocage sur le chapitre 12 pour le mois de novembre.

Une seconde décision modificative qui intégrera l'ensemble des recettes de l'ARS, du Conseil Départemental et d'hébergement ainsi qu'une remise à niveau des comptes de charges de fonctionnement dont le chapitre 12 sera présentée au Conseil d'Administration du 9 décembre.

Pour cette première décision modificative qui fait l'objet de la présente délibération, les mouvements de crédits suivants sont proposés au vote du Conseil d'Administration :

Paraphe fait par le Président : Norbert SAMAMA | FOLIO N°

Compte	Analytique	Budget primitif		Budget supplémentaire		DM		RAR	
		Proposition	Vote	Proposition	Vote	Proposition	Vote		
60611	Eau et assainissement	Pro 1	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 000,00	-4 000,00	0,00
60612	Energie, électricité	Pro 1	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	0,00
6063	Alimentation	Pro 1	0,00	0,00	0,00	0,00	-23 000,00	-23 000,00	0,00
6066	Fournitures médicales	Pro 3	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 000,00	-15 000,00	0,00
Chapitre 60 (Dépense)			0,00	0,00	0,00	0,00	-57 000,00	-57 000,00	0,00
6283	Prestation de nettoyage à l'extérieur	Pro 1	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00	0,00
Chapitre 62 (Dépense)			0,00	0,00	0,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00	0,00
64111	Rémunération principale	Pro 2	0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00	59 000,00	0,00
Chapitre 64 (Dépense)			0,00	0,00	0,00	0,00	59 000,00	59 000,00	0,00
Dépenses de fonctionnement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

✓ **VALIDE** cette décision modificative.Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Norbert SAMAMA

